

Dossier pour demande de Passeport – Mineur



- Présenter les documents originaux ET fournir les photocopies de ces documents.
- Prendre rendez-vous sur le site internet de la mairie de Torcy pour déposer votre dossier (privilégier la pré-demande qu'il faudra imprimer)
- Tous les enfants mineurs doivent obligatoirement être présents au dépôt de la demande
- La présence des enfants de 12 ans et plus est aussi obligatoire au retrait

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité <u>ou</u> copie intégrale de son acte de naissance (si la commune de naissance n'est pas reliée au service de transmission dématérialisé COMEDEC) - Le nom d'usage : autorisation signée par les 2 parents mentionnant le nom choisi + titres d'identité - Pour les enfants nés en France de parents étrangers : justificatif de nationalité française si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance - Pièce d'identité du représentant légal qui fait la demande - Si parents divorcés : le jugement de divorce définitif - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au format papier Facture d'énergie, quittance de loyers non manuscrite, avis d'imposition - Si garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents - Si hébergement : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + document administratif au nom de l'hébergé à la même adresse - 1 photo d'identité de – de 6 mois respectant les normes (Cf verso) (Le recours à un photographe professionnel est recommandé pour éviter le rejet de dossier) - 1 timbre fiscal 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans, 42 euros pour les mineurs de 15 à 17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans - Le nom d'usage : autorisation signée par les 2 parents mentionnant le nom choisi + titres d'identité - Pièce d'identité du représentant légal qui fait la demande - Si parents divorcés : le jugement de divorce définitif - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au format papier Facture d'énergie, quittance de loyers non manuscrite, avis d'imposition - Si garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents - Si hébergement : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + document administratif au nom de l'hébergé à la même adresse - 1 photo d'identité de – de 6 mois respectant les normes (Cf verso) (Le recours à un photographe professionnel est recommandé pour éviter le rejet de dossier) - 1 timbre fiscal 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans, 42 euros pour les mineurs de 15 à 17 ans

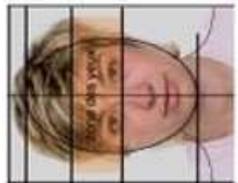
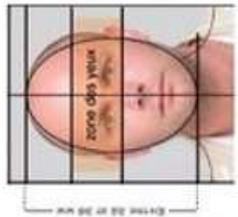
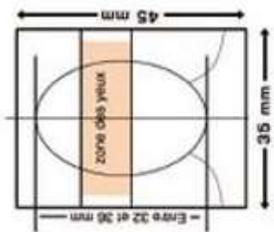
En cas de perte : timbre fiscal + déclaration de perte (à compléter en mairie le jour du renouvellement)

En cas de vol : timbre fiscal + déclaration de vol faite au commissariat

Timbre fiscal : dans un bureau de tabac ou sur le site internet : timbres.impots.gouv.fr



Pré-demande à imprimer : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MM DE LARGE SUR 45 MM DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE 32 À 36 MM, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.

3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIRE (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.



5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE. LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.



7 - REGARD et EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.

8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.

9 - LUNETTES et MONTURES
LES MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.

